

## Avis Financier

# AMUNDI MULTI-GERANTS OBLIGS

Les porteurs de parts\* du Fonds Commun de Placement (FCP) **AMUNDI MULTI-GERANTS OBLIGS** géré par la société de gestion Amundi Asset Management, sont informés des modifications suivantes en date du 20 Octobre 2023.

Votre société de gestion, Amundi Asset Management, a décidé de faire de l'investissement responsable l'un de ses piliers en matière de développement.

Amundi Asset Management a donc décidé d'intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement de votre fonds. Ainsi, votre fonds sera classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Cette intégration se traduit par :

- La mise en œuvre d'une approche en amélioration de note consistant à obtenir une note ESG moyenne pondérée supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement. Le profil ESG du fonds pourra être comparé à celui de son univers d'investissement, représenté par l'indice composé de 50% Barclays Euro Aggregate + 50% Barclays Global Aggregate, sans que celui-ci ne constitue une référence impactant les décisions de gestion au regard des marges de manœuvre utilisées dans la gestion du portefeuille.
- L'implémentation des règles suivantes applicables à l'analyse extra-financière des titres et produits investis :
  - o Le taux de couverture de l'analyse des titres détenus en direct et par transparence via des OPC sous-jacents est conforme à la position-recommandation 2020-03 de l'AMF selon le type d'instrument concerné ;
  - o La sélection d'OPC internes et externes au groupe Amundi faisant la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et qui sont classés article 8 ou article 9 au sens du Règlement « Disclosure »
- La mise en œuvre d'une approche « best-in-class » ;
- Pour les titres en directs, exclusion des émetteurs notés G (sur une échelle de A à G) à l'achat ; en cas de dégradation de notation d'un émetteur à G, alors qu'il est présent en portefeuille, la société de gestion cherchera à vendre le titre concerné dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des porteurs ;

Ces modifications ne font pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers et n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part.

Les autres caractéristiques du Fonds AMUNDI MULTI-GERANTS OBLIGS demeurent inchangées.

Le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DIC) ainsi que le prospectus du Fonds AMUNDI MULTI-GERANTS OBLIGS sont disponibles sur le site internet : [www.amundi.com](http://www.amundi.com) .

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

\*Liste des parts concernées :

Dénomination de la part	Code ISIN	Dénomination de la part	Code ISIN
AMUNDI MULTI-GERANTS OBLIGS - P	FR0000983637	AMUNDI MULTI-GERANTS OBLIGS - PM	FR0014000NT7